

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

**Décision n° 1071 du 24 janvier 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne**

NOR : INTJ1700634S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 24573 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630317S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} février 2017:

Renon Jean-Michel NIGEND : 164 884 NLS : 8 021 492

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} février 2017:

Ruffin Guillaume NIGEND : 170 010 NLS : 8 025 484

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2017:

Leroy Éric NIGEND : 303 312 NLS : 8 090 662

Chabanier Philippe NIGEND : 218 455 NLS : 8 064 928

Bonaldo Magali NIGEND : 186 817 NLS : 8 041 165

Duriez Sylvain NIGEND : 245 460 NLS : 8 097 829

Khaidouri Zahra NIGEND : 210 702 NLS : 8 065 915

Marruchi Stéphane NIGEND : 200 500 NLS : 8 052 218

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 24 janvier 2017.

*Le colonel, commandant adjoint de la région
de gendarmerie d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Haute-Vienne,*
F. BONAVIDA